

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent excusé : 1 -un-

convocation :

2 mars 2026

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

**EXTRAIT du REGISTRE des
du Conseil Municipal de Coustouges**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 066-216600619-20260309-20260903005-DE



Le neuf mars deux mille vingt-six à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Garrigue Michel, Maire de Coustouges
Étaient présents outre le Maire sus nommé
MM les conseillers municipaux : IGLESIAS Marc, ANRIGO Michel, BECK Martine,
Absent excusé : MIRALLES Richard
A été nommée secrétaire : BECK Martine
Les membre du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des
Territoires Ruraux (DETR 2027)**

Travaux de réfection de la toiture d'un bâtiment communal

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet de réfection de la toiture du bâtiment communal cadastré section A 75, qui abrite la mairie ainsi que trois appartements loués à l'année,

Vu le devis présenté par l'entreprise SARL Palmeira :

Coût des travaux HT : 45 894 .64 €

Montant des travaux TTC : 55 073.57 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le projet de réfection de la toiture du bâtiment communal section A 75.

Il suggère également de solliciter l'État au titre de la DETR 2027, (dépôt du dossier après le 31 janvier 2026), afin d'obtenir les aides nécessaires à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Coût HT : 45 894.64 €

DETR 80% : 36 715.71 €

Autofinancement commune : 9 178.93 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :
Valide le projet de rénovation de la toiture du bâtiment communal cadastré section A 75

Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Michel Garrigue, Maire de Coustouges

Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le neuf Mars deux mille vingt-six

